

**Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire**
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examen

Cycle	2021-2022/1
Titre	DAES
Matière	Français écrit

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Français écrit

●●● Titre visé, type d'enseignement et l'option

Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES)

●●● Programme

<https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/60-2000-240.pdf>

⇒ Plus spécifiquement (mais pas exclusivement) les pages consacrées :

- au savoir ECRIRE : pages 21 à 25 et pages 42 à 48.
- au savoir LIRE : page 15, page 19, page 32 et page 40.

II. Organisation de l'examen

●●● Type d'examen

Examen écrit

L'examen se déroule en deux temps.

Il sera d'abord demandé au candidat de réaliser un exercice de résumé.

Cet exercice sera réalisé sur un texte que le candidat découvrira le jour de l'épreuve.

Il sera ensuite demandé au candidat de produire un texte argumentatif.

Le texte argumentatif à produire sera à mettre en lien avec

- une citation **proposée le jour de l'épreuve**
ou
- un texte **proposé le jour de l'épreuve**

Le candidat devra donc choisir la citation **ou** le texte pour développer, sur le modèle de la dissertation, un avis personnel argumenté en lien avec la problématique traitée.

Pour chacune des deux productions écrites, le candidat recevra une grille d'évaluation qui détaillera les critères d'évaluation (cf. modèles en annexe, pages 4, 5, 6).

Durée de l'épreuve : 3 heures

●●● Matériel autorisé

Matériel autorisé : un correcteur orthographique (papier), un dictionnaire de traduction.

Matériel refusé : GSM, smartphone, tablette, montre connectée, feuilles de brouillon, notes personnelles, tout autre ouvrage de référence.

III. Evaluation

●●● Pondération

Résumé : 30 points

Argumentation : 50 points

●●● Dispense

Si la cote totale obtenue est supérieure ou égale à 50%, il y a dispense de la matière « français écrit ».

Si la cote totale obtenue est inférieure à 50% : il n'y a pas de dispense.

••• IV. **Annexes**

1. Modèle de grille d'évaluation pour le RESUME :

- la répartition des points varie selon le nombre d'éléments essentiels à reprendre dans le résumé. Le critère « pertinence » compte pour au moins 50% du total.
- les rubriques « respect de la longueur imposée » dans « recevabilité » et « lisibilité » n'apportent pas de points mais engendrent des pénalités si elles ne sont pas respectées.

Critères	Indicateurs	Points	Totaux
Lisibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Tracé des lettres/typographie - Séparation des mots - Coupure correcte des mots en fin de ligne <p>Les copies illisibles ne seront pas corrigées.</p>		
Pertinence pts	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adéquation de la sélection des informations / complétude 2. Fidélité à la source 3. Neutralité (énonciation non-marquée) 4. Reformulation personnelle dominante 		
Intelligibilité pts	5. Densité des informations : part d'implicite acceptable, pas de répétitions		
	6. Organisation du texte : la progression des idées est fidèle à celle du texte d'origine		
	7. Cohérence interne du texte : <ol style="list-style-type: none"> 7.1 Anaphores 7.2 Connecteurs 7.3 Segmentation 		
Recevabilité pts	<ol style="list-style-type: none"> 8. Respect des normes linguistiques : <ol style="list-style-type: none"> 8.1 Orthographe lexicale et grammaticale 8.2 Syntaxe et ponctuation 8.3 Clarté et précision du lexique <p>Pénalités éventuelles (pts max) : Soin / Non-respect de la longueur maximale (mots) / pas d'indication du nombre de mots</p>		
TOTAL			/30

2. Modèle de grille d'évaluation pour la DISSERTATION :

- les rubriques « respect de la longueur imposée » et « lisibilité » n'apportent pas de points mais engendrent des pénalités si elles ne sont pas respectées. Le critère « pertinence » compte pour au moins 50% du total.
- les rubriques « respect de la longueur imposée » dans « recevabilité » et « lisibilité » n'apportent pas de points mais engendrent des pénalités si elles ne sont pas respectées

Critères	Indicateurs	Points	Totaux
Lisibilité pts	<ul style="list-style-type: none"> - Tracé des lettres/typographie - Séparation des mots - Coupure correcte des mots en fin de ligne <p>Les copies illisibles ne seront pas corrigées.</p>		
Pertinence pts	1. Introduction présentant : 1.1 une amorce pertinente ; 1.2 la présentation claire et exacte de la problématique ; 1.3 une annonce de plan conforme à ce qui suit.		
	2.1 Thèse (=réponse personnelle à la problématique) clairement exprimée dans le texte. Si aucune thèse n'est défendue, 0 pour ce point et tous les suivants en pertinence (2.2, 3 et 4). 2.2 Arguments pertinents, différents, développés et illustrés lorsque c'est possible : 2.2.1 Argument 1 2.2.2 Argument 2 2.2.3 Argument 3		
	3. Énonciation adaptée à la situation de communication (texte argumentatif)		
	4. Présence d'une conclusion : 4.1 assurant une transition avec ce qui précède ; 4.2 rappelant l'argumentation défendue ; 4.3 se terminant par une ouverture pertinente.		

Intelligibilité pts	5. Cohérence interne du texte : 5.1 Anaphores 5.2 Connecteurs et transitions 5.3 Segmentation du texte		
Recevabilité pts	6. Syntaxe et ponctuation (tolérance 2 erreurs si longueur de texte minimum atteinte puis un point par erreur pour les erreurs de syntaxe, un		
	7. Précision et clarté du vocabulaire (0 si non-respect des règles élémentaires de politesse)		
	8. Orthographe lexicale et grammaticale (tolérance 5 erreurs si longueur minimale atteinte puis un point par erreur)		
	9. Pénalité éventuelle : non-respect de la longueur imposée		
TOTAL			/50